
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 25 avril 2016 à 19 heures,
Au siège de GRAND LAC

PRESENTS : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Corinne CASANOVA
2	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marina FERRARI Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX LES BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
10	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
12	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES BAINS	T	Véronique DRAPEAU	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
14	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOËL
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
17	BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	GRESY SUR AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY SUR AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY SUR AIX	T	Didier FRANCOIS	
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

29	LE MONTCEL	T	Robert COLICCI
30	ONTEX	T	Jacques CURTILLET
31	PUGNY CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT
32	PUGNY CHATENOD	T	Marc MORAND
33	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ
34	SAINT OFFENGE	T	Daniel DE MEDTS
35	SAINT OFFENGE	T	Christophe PAPIN
36	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU
37	TRESSERVE	T	Annie MOULIN
38	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER
39	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ
40	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER
42	VOGLANS	T	Martine BERNON

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS Marina FERRARI
AIX LES BAINS Jean-Marc VIAL
AIX LES BAINS Corinne CASANOVA
AIX LES BAINS Jean-Jacques MOLLIE
BOURGET DU LAC Damien NOËL
DRUMETTAZ-CLARAFOND Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

GRAND LAC GOUDOUNEIX Michel
GRAND LAC GIMOND Frédéric
GRAND LAC COSTA DE BEAUREGARD Estelle
GRAND LAC QUAY THEVENON Eline

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 avril 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 182 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 33 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (38 titulaires), et 43 votants. Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

URBANISME**Extension du PAE de l'Echangeur et création d'une voie de desserte du PAE des Combaruches sur les communes d'AIX LES BAINS / GRESY SUR AIX : objectifs et modalités de la concertation dans la perspective de la création d'une ZAC**

Grand Lac, agglomération du Lac du Bourget, soucieuse d'initier une nouvelle dynamique de développement économique pour répondre à la demande, a déclaré d'intérêt communautaire le 20 juin 2012 des secteurs ayant un réel potentiel, dont celui situé en extension sud de la zone économique de l'échangeur sur le territoire des communes d'AIX LES BAINS et GRESY SUR AIX. Le président rappelle que les Plans Locaux d'Urbanisme de ces deux communes affichent également ce projet puisqu'ils inscrivent un périmètre de zone AU « stricte » destiné au développement d'une zone d'activités économiques communautaire, dans une continuité des activités existantes aux abords de l'échangeur dans la zone dite « Aix Nord ».

Les objectifs poursuivis :

Le projet d'aménagement du « PAE de l'Echangeur » vise 2 objectifs :

- viabiliser à moyen terme (2018) des terrains destinés à accueillir des activités économiques, plutôt à vocation industrielle, artisanale ou des PME de petite production, dans un contexte de forte pénurie de terrain économique à l'échelle de tout le territoire de Métropole Savoie,
- améliorer la desserte de la zone d'activités des « Combaruches » en la reliant directement, via la future zone d'activités, à l'échangeur de GRESY SUR AIX.

L'aménagement de ce secteur constitue un enjeu de toute première importance pour Grand Lac. Le site, bien que très fortement contraint (forte pente, présence de deux ruisseaux, gêne sonore due à l'autoroute) présente d'indéniables atouts (cadre paysager exceptionnel, ensoleillement favorable, proximité de l'échangeur et très bonne desserte routière). Ces caractéristiques ont été analysées dans le cadre d'une première étude de faisabilité basée sur une analyse environnementale de l'urbanisme qui a également montré que, l'ampleur du projet (12ha), sa relative complexité mais aussi des objectifs ambitieux en matière de qualité urbaine et environnementale impliquent la mise en place d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) maîtrisée par Grand Lac pour sa mise en œuvre.

En application de l'article L 103-2 2° du code de l'urbanisme, la création d'une ZAC doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'organe délibérant de l'établissement public compétent conformément à l'article L 103-3 du code de l'urbanisme

Modalités de concertation :

Eu égard aux objectifs annoncés, il est proposé de retenir, au titre de la concertation, les modalités suivantes :

- * Durée de la concertation : du 02/05/2016 au 1^{er}/06/2016 inclus.
- * information du public par voie d'affichage et sur le site internet de Grand Lac et des communes concernées,

- mise à disposition d'un cahier de concertation accompagné d'un dossier explicatif au siège de Grand Lac ainsi qu'en mairie de GRESY SUR AIX et aux services techniques d'AIX LES BAINS (service urbanisme)
- tenue d'une réunion publique de présentation du projet, dans chacune des communes, GRESY SUR AIX et AIX LES BAINS, dont la date vous sera communiquée ultérieurement par voies de presse et par affichage.

Il est rappelé que :

- à l'issue de la concertation, le bilan de la concertation sera présenté devant le Conseil de Communauté qui en délibèrera. La concertation prendra fin 3 semaines avant la date du Conseil communautaire qui tirera le bilan de la concertation.
- le projet définitif fera l'objet d'un dossier de création qui sera alors arrêté par le Conseil de Communauté et tenu à disposition du public. L'élaboration de ce dossier nécessitera des études spécifiques notamment la réalisation d'une étude d'impact, d'un dossier Loi sur l'Eau.....
- l'opération projetée nécessitera également l'ouverture à l'urbanisation des deux zones « AU » inscrites aux PLU d'AIX LES BAINS et de GRESY SUR AIX par procédure de DUP qui sera conduite par Grand Lac, agglomération du lac du Bourget compétente en la matière.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300.2, L 103-2 et L103-3
VU l'exposé ci-avant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement du « PAE de l'Echangeur »,
- DECIDE d'engager la concertation préalable au projet de création d'une ZAC dite « PAE de l'Echangeur », selon les modalités présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 25 avril 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 60
- Présents : 42
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Economie - Extension du PAE de l'Echangeur et création d'une voie de desserte du PAE des Combaruches sur les communes d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix : objectifs et modalités de concertation dans la perspective de la création d'une ZAC

Date de transmission de l'acte : 29/04/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/04/2016

Numéro de l'acte : d1300 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160425-d1300-DE

Date de décision : 25/04/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire